



# BIENVENUE À SION!

## PREMIÈRES DÉMARCHES ET ACCUEIL

### S'ANNONCER AU CONTRÔLE DES HABITANTS

Tout(e) nouvel(le) arrivant(e) doit s'annoncer au contrôle des habitants dans les 14 jours. La demande de permis de séjour se fait aussi auprès de cet office.

#### Pièces à fournir :

- › Attestation(s) de départ de l'ancienne commune de domicile
- › Acte(s) d'origine (personnes majeures de nationalité suisse)
- › Permis de séjour (nationalité étrangère)
- › Pièce d'identité nationale valable (c'est-à-dire non échue)
- › Carte(s) AVS
- › Livret de famille, le cas échéant
- › Copie du bail à loyer ou de l'acte d'achat (les données confidentielles peuvent être masquées) ou déclaration du logeur, accompagnée de son bail à loyer
- › Selon la situation personnelle, un jugement du tribunal ou une convention de séparation mentionnant la date de séparation et le droit de garde des enfants mineurs doit également être fourni.

### S'ANNONCER AU SERVICE CANTONAL DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE ET DE LA NAVIGATION

Tout(e) nouvel(le) arrivant(e) doit annoncer son changement d'adresse dans les 14 jours.

### INSCRIRE SES ENFANTS À L'ÉCOLE

Les enfants commencent l'école dès l'âge de 4 ans révolus (au 31 juillet). Les parents reçoivent une circulaire d'information et un formulaire d'inscription. Pour les arrivées en cours d'année, le formulaire est disponible sur le site de la Ville ou au guichet de la direction des écoles.

### S'ASSURER

Toute personne qui vit en Suisse doit s'assurer obligatoirement auprès d'une caisse-maladie (assurance-maladie de base, LAMal) dans un délai de 3 mois.

### ANNONCER SON CHIEN

Les chiens doivent être annoncés à la police municipale et munis d'une médaille.



## ACCUEIL

### › Séances de bienvenue pour les nouveaux arrivants

Des séances de bienvenue (visite de la ville et apéritif) sont proposées plusieurs fois par année par l'office de l'intégration. Tout(e) nouvel(le) arrivant(e) reçoit une invitation après son inscription au contrôle des habitants.

### › Soirée annuelle d'accueil des nouveaux arrivants

La Ville organise, chaque année au printemps, une soirée d'accueil. Tout(e) nouvel(le) arrivant(e) est invité(e) à cette soirée qui lui permet de rencontrer les autorités de la Ville, ainsi que les nombreuses sociétés et associations locales.

### › Pass Bienvenue

Le Pass Bienvenue donne pendant une année un accès gratuit et illimité à une trentaine de lieux culturels de la ville. L'invitation à commander ce pass est envoyée l'année qui suit l'arrivée à Sion.

## CONTACTS UTILES

### › Contrôle des habitants et bureau des étrangers

Espace des Remparts 6, 1950 Sion  
controlehabitants@sion.ch  
027 324 15 36

Guichets : lundi au vendredi  
7h45 – 11h45 et 14h – 16h15

### › Office de l'Intégration

Rue des Vergers 1, 1950 Sion  
integration@sion.ch - 027 324 15 41

### › Direction des écoles

Rue de Saint-Guérin 3, 1950 Sion  
ecoles@sion.ch - 027 324 13 13

### › Service cantonal de la circulation routière et de la navigation

Avenue de France 71, 1951 Sion  
027 606 71 00

## NUMÉROS D'URGENCE

**117** Police | **118** Pompiers  
**144** Ambulance | **145** Toxique